

Annonces judiciaires et légales

LE COURRIER DES YVELINES
MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2023
actu.fr/78actu

29

Avis administratifs

7341206001 - AA

Préfet des Yvelines

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Environnement, de l'Aménagement
et des Transports d'Ile-de-France
Unité départementale des Yvelines

RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Avis d'ouverture d'enquête publique relative :
- à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Rocquencourt

- aux demandes de deux autorisations d'ouverture de travaux miniers sur la commune du Chesnay-Rocquencourt et de deux permis d'exploitation de gîtes géothermiques au Dogger dits "Grand Parc Nord 1" et "Grand Parc Nord 2" respectivement sur les communes de Bailly, Louveciennes, La Celle-Saint-Cloud, et le Chesnay-Rocquencourt d'une part, et de Bailly, Le Chesnay-Rocquencourt et Versailles d'autre part, présentées par la société Engie Energie Services

Par arrêté préfectoral du 28 août 2023, une enquête publique d'une durée de 32 jours est organisée du 22 septembre 2023 au 23 octobre 2023 inclus sur les procédures suivantes :

- la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Rocquencourt (en vigueur sur la commune nouvelle du Chesnay-Rocquencourt)

- les demandes, présentées par la société Engie Energie Services, de deux autorisations d'ouverture de travaux miniers sur la commune du Chesnay-Rocquencourt, associées à deux permis d'exploitation de gîtes géothermiques au Dogger dits "Grand Parc Nord 1" et "Grand Parc Nord 2" respectivement sur les communes de Bailly, Louveciennes, La Celle-Saint-Cloud et Le Chesnay-Rocquencourt d'une part, et de Bailly, Le Chesnay-Rocquencourt et Versailles d'autre part.

Le dossier d'enquête publique comporte notamment une évaluation environnementale de la mise en compatibilité du PLU de Rocquencourt, une étude d'impact du projet géothermique, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse conjoint de la société Engie Energie Services et de la commune du Chesnay-Rocquencourt à cet avis.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier est consultable :

- sur internet aux adresses suivantes :

<https://www.registre-numerique.fr/engie-projet-geothermie-chesnay-roccuencourt>

<https://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Geothermie/ENGIE-ENERGIE-SERVICES/2023-ENQUETE-PUBLIQUE-UNIQUE> (site de la Préfecture des Yvelines),

- à la mairie du Chesnay-Rocquencourt, sur support papier et support informatique, du lundi au samedi, aux jours et horaires d'ouverture de la mairie au public

- à la mairie de Bailly, sur support papier, du lundi au vendredi aux horaires d'ouverture de la mairie au public,

- à la mairie de Versailles, au service en charge de l'urbanisme, sur support papier, aux jours et horaires d'ouverture au public de ce service : du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00,

- à la mairie de La Celle-Saint-Cloud, sur support papier, du lundi au vendredi aux horaires d'ouverture de la mairie au public,

- à la mairie de Louveciennes, sur support papier, du lundi au vendredi aux horaires d'ouverture de la mairie au public

Le public peut consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouverts à cet effet dans les mairies du Chesnay-Rocquencourt, Bailly, Louveciennes, La Celle-Saint-Cloud et Versailles pendant la durée de l'enquête.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées, par voie postale, à la mairie du Chesnay-Rocquencourt, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur ou lui être remises lors des permanences mentionnées ci-dessous. Elles sont consultables au siège de l'enquête.

Le public peut, de plus, faire parvenir ses observations et propositions au commissaire enquêteur, du 22 septembre 2023 au 23 octobre 2023 inclus :

- par le registre dématérialisé accessible sur le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/engie-projet-geothermie-chesnay-roccuencourt>

- par courrier électronique à l'adresse dédiée à l'enquête : engie-projet-geothermie-chesnay-roccuencourt@mail.registre-numerique.fr

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé (site mentionné ci-dessus).

M. Denis UGUEN, directeur d'exploitation en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur. Il reçoit les observations et propositions écrites et orales de toutes les personnes qui le souhaitent dans les mairies des communes mentionnées ci-dessous, aux dates et horaires suivants :

Le Chesnay-Rocquencourt le vendredi 22 septembre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00, Bailly le lundi 25 septembre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00,

Le Chesnay-Rocquencourt le samedi 7 octobre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00, Louveciennes le mardi 10 octobre 2023 de 14 h 00 à 17 h 00,

La Celle-Saint-Cloud le jeudi 12 octobre 2023 de 14 h 00 à 17 h 00,

Versailles (service urbanisme) le mercredi 18 octobre 2023 de 14 h 00 à 17 h 00, Le Chesnay-Rocquencourt le lundi 23 octobre 2023 de 14 h 00 à 17 h 00.

Toutes informations sur les demandes d'autorisation d'ouverture de travaux miniers et les demandes de permis d'exploitation de gîtes géothermiques au Dogger peuvent être demandées auprès de la société Engie Energie Services - 1, place Samuel de Champlain - Faubourg de l'Arche - 92 030 Paris La Défense cedex, à l'adresse suivante : frederik.bugare@engie.com

Toutes informations sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Rocquencourt, peuvent être demandées auprès de la mairie du Chesnay-Rocquencourt (Hôtel de Ville - 9, rue Fottier - BP 150 Le Chesnay - 78155 Le Chesnay-Rocquencourt Cedex), à l'adresse suivante : urbanisme@lechesnay-roccuencourt.fr

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur sont tenus à la disposition du public dans les mairies du Chesnay-Rocquencourt, Bailly, Louveciennes, La Celle-Saint-Cloud et Versailles, aux horaires d'ouverture de ces services, à la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Ile-de-France - unité départementale des Yvelines, sur rendez-vous pris au 01 71 28 48 51 ou à l'adresse électronique ud78.dreiat-ir@developpement-durable.gouv.fr et, sur le site internet de la préfecture mentionné par la consultation du dossier.

À l'issue de la procédure, le préfet des Yvelines prend, par arrêté préfectoral, les décisions d'autorisation - assorties de prescriptions - ou de refus sur les demandes présentées par la société Engie Energie Services.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de mise en compatibilité du PLU de Rocquencourt, éventuellement modifié pour tenir compte du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, est soumis, pour délibération, au Conseil municipal du Chesnay-Rocquencourt.

EP 23-450 / contact@publilegal.fr

7341486901 - AA



Avis d'ouverture d'une procédure de participation du public par voie électronique préalable à la délivrance d'un permis de construire en vue de la construction d'un ensemble immobilier de logements et deux équipements d'intérêt collectif et de service public situé route de Poissy (secteur Plaine Nord)

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE (PPVE)

Par arrêté N°23/033 du 14 septembre 2023, M. le maire de Chamboiry ouvre une procédure de Participation du Public par Voie Électronique :

- Du lundi 16 octobre 2023 au vendredi 17 novembre 2023 inclus, soit 31 jours calendaires consécutifs.

Cette procédure a pour objet la construction d'immeubles d'habitations de 396 logements, deux équipements d'intérêt collectif et de service public, de parcs de stationnements extérieurs et en sous-sol au Nord de la commune de Chamboiry.

Le dossier mis à disposition du public comporte le dossier de permis de construire (en ce compris l'étude d'impact du projet), les avis des services consultés dont l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) et la réponse qui a été apportée à cet avis par la SAS NEXITY IR PROGRAMMES GRAND PARIS.

Au plus tard à compter de l'ouverture de la participation du public et pendant toute sa durée, l'ensemble du dossier sera mis à disposition sur le site dédié :

<https://www.registre-numerique.fr/ppve-porte-chamboiry>

Le dossier comprend notamment :

- La note juridique et de présentation du projet.

- L'étude d'impact et son mémoire non-technique.

- La note de présentation synthétique du projet.

- L'avis de l'Autorité Environnementale sur l'étude d'impact.

- Le mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale.

- Le dossier de demande de permis de construire n° PC 07813322G0016.

Pendant toute la durée de la procédure, les observations, propositions ou questions du public ne pourront être recueillies que par voie électronique sur le registre dématérialisé accessible depuis le courriel suivant :

ppve-porte-chamboiry@mail.registre-numerique.fr et depuis le site internet dédié à la procédure, à savoir :

<https://www.registre-numerique.fr/ppve-porte-chamboiry>

Toute observation transmise après la clôture de la participation du public ne sera pas prise en considération.

Pendant toute la durée de la participation du public, le dossier et le registre dématérialisés seront également mis à disposition du public gratuitement sur un poste informatique situé en Mairie de Chamboiry (Place Charles-de-Gaulle, 78240 Chamboiry), siège de l'autorité organisatrice de la procédure de participation du public, aux jours et heures d'ouverture suivants :

- Lundi : 13 h 30 à 18 h 00,

- Mardi au vendredi : 8 h 30 à 12 h 00 ; 13 h 30 à 17 h 30.

Pendant toute la durée de la procédure et sur demande expresse, une version papier du dossier soumis à la participation du public sera mise en consultation uniquement sur place à la Direction de l'Urbanisme, place Charles-de-Gaulle, 78240 Chamboiry, dans les conditions suivantes :

Pour être recevable, toute demande de consultation en version papier du dossier doit être exclusivement adressée soit par courriel à l'adresse suivante urbanisme@chamboiry.fr, soit par téléphone au 01 39 22 31 31 (Urbanisme). Les coordonnées du demandeur seront explicitement précisées dans la demande (nom, adresse, téléphone, courriel) afin de définir un rendez-vous.

Toute demande doit intervenir au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la fin de la procédure de participation.

Le dossier soumis à la procédure de participation du public par voie électronique et le document de synthèse suivis seront ensuite publiés pendant une durée minimale de 3 mois sur le site internet dédié de la procédure ;

<https://www.registre-numerique.fr/ppve-porte-chamboiry> ainsi que sur le site internet de la Ville de Chamboiry, au plus tard à la date de la décision du maire sur la demande de permis de construire qui ne pourra elle-même intervenir avant l'expiration d'un délai de 4 jours après la fin de la participation du public par voie électronique.

L'autorité compétente pour statuer sur les demandes de permis de construire est M. le maire de Chamboiry, qui statuera par arrêté.

EP 23-530 / contact@publilegal.fr

Le Maire
Pierre MORANGE.

7340510001 - AA

Demandes d'eau pour l'irrigation (campagne 2024) à l'OUGC Ile-de-France 78-91 sur la nappe de Beauce

AVIS

Conformément à la réglementation l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) invite les irrigants, dans le périmètre où il est désigné, à lui faire connaître leurs besoins de prélèvement d'eau pour l'irrigation, et ce dans un délai de 2 mois à compter de la date de parution de cet avis.

Sont ici concernés tous les crévêtements d'eau pour l'irrigation agricole sur la zone de gestion de la nappe de Beauce située en Yvelines (78, quelle que soit la culture (grandes cultures, maraîchage, arboriculture, ...).

Tout irrigant qui ne sera pas inclus dans le plan de répartition annuel des prélèvements de l'OUGC n'aura pas le droit d'irriguer pour la campagne 2024.

Contact : Ronan OLIVO - 01 64 79 31 15 - ronan.olivo@idf.chamboiry.fr - Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France.

<https://www.registre-numerique.fr/ppve-porte-chamboiry>

Le dossier comprend notamment :

- La note juridique et de présentation du projet.

- L'étude d'impact et son mémoire non-technique.

- La note de présentation synthétique du projet.

- L'avis de l'Autorité Environnementale sur l'étude d'impact.

- Le mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale.

- Le dossier de demande de permis de construire n° PC 07813322G0016.

Pendant toute la durée de la procédure, les observations, propositions ou questions du public ne pourront être recueillies que par voie électronique sur le registre dématérialisé accessible depuis le courriel suivant :

ppve-porte-chamboiry@mail.registre-numerique.fr et depuis le site internet dédié à la procédure, à savoir :

<https://www.registre-numerique.fr/ppve-porte-chamboiry>

Toute observation transmise après la clôture de la participation du public ne sera pas prise en considération.

Pendant toute la durée de la participation du public, le dossier et le registre dématérialisés seront également mis à disposition du public gratuitement sur un poste informatique situé en Mairie de Chamboiry (Place Charles-de-Gaulle, 78240 Chamboiry), siège de l'autorité organisatrice de la procédure de participation du public, aux jours et heures d'ouverture suivants :

- Lundi : 13 h 30 à 18 h 00,

- Mardi au vendredi : 8 h 30 à 12 h 00 ; 13 h 30 à 17 h 30.

Pendant toute la durée de la procédure et sur demande expresse, une version papier du dossier soumis à la participation du public sera mise en consultation uniquement sur place à la Direction de l'Urbanisme, place Charles-de-Gaulle, 78240 Chamboiry, dans les conditions suivantes :

Pour être recevable, toute demande de consultation en version papier du dossier doit être exclusivement adressée soit par courriel à l'adresse suivante urbanisme@chamboiry.fr, soit par téléphone au 01 39 22 31 31 (Urbanisme). Les coordonnées du demandeur seront explicitement précisées dans la demande (nom, adresse, téléphone, courriel) afin de définir un rendez-vous.

Toute demande doit intervenir au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la fin de la procédure de participation.

Le dossier soumis à la procédure de participation du public par voie électronique et le document de synthèse suivis seront ensuite publiés pendant une durée minimale de 3 mois sur le site internet dédié de la procédure ;

<https://www.registre-numerique.fr/ppve-porte-chamboiry> ainsi que sur le site internet de la Ville de Chamboiry, au plus tard à la date de la décision du maire sur la demande de permis de construire qui ne pourra elle-même intervenir avant l'expiration d'un délai de 4 jours après la fin de la participation du public par voie électronique.

L'autorité compétente pour statuer sur les demandes de permis de construire est M. le maire de Chamboiry, qui statuera par arrêté.

EP 23-530 / contact@publilegal.fr

Le Maire
Pierre MORANGE.

Vie de sociétés

7341339001 - VS

WP AUTOCONSEIL

SASU capital 5 000 euros
22, chemin de la Hunière
78490 LE TREMBLAY-SUR-MAULDRÉ
914336763 RCS Versailles

MODIFICATIONS

Par décision de l'associé unique du 8 septembre 2023, a été adoptée la nouvelle dénomination ASM AUTO

Rambouillet, le siège social a été transféré au 14, rue Gustave-Eiffel, 78120 Rambouillet, à compter du même jour et a été nommée présidente la société ASM HOLDING. EURL, capital

15 000 euros, siège 90, boulevard Saint-Michel, 91150 Étampes, 504 699 224 RCS Evry, en remplacement de M. William PARAF, démissionnaire.

Mention RCS Versailles.

7341513001 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 13 septembre 2023, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : 3 B TRANSPORT

Objet social : la société a pour objet direct et indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

Transports de marchandises de moins de 3,5 tonnes et de plus de 3,5 tonnes, démantèlement ou location de véhicules avec conducteurs destinés aux transports de marchandises à l'aide de véhicules de tout tonnage.

Siège social : 55, rue des 2 Frères Laporte, 78680 Epône.

Capital : 15 000 euros.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Versailles.

Président : M. BANDIOUGOU SISSOKHO, demeurant 55, rue des 2 Frères Laporte, 78680 Epône.

Admission aux assemblées et droits de votes : toute action, donne droit dans les bénéfices et l'actif social, à une part nette proportionnelle à la quotité de capital qu'elle représente.

SISSOKHO BANDIOUGOU.

Vie de sociétés

7341384501 - VS



SCI DU CHER

SCI au capital social de 8 000 euros
Siège social : 4, place du Petit Pont
75005 PARIS

479 121 675 RCS Paris

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 27 juillet 2023, les associés ont décidé, à compter du 27 juillet 2023, de transférer le siège social à 12, avenue de Saint-Germain, 78160 Marly-le-Roi.

Objet : l'acquisition, la vente, la location, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et bien immobiliers, durée : 99 ans.

Modification de l'article 5 des statuts.

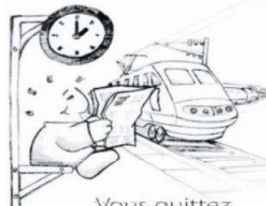
Radiation du RCS Paris et immatriculation au RCS Versailles.

Annonces légales et judiciaires

MEDIALEX
Annonces Légales & Formulaires

www.medialex.fr

Tél. : 02 99 26 42 00



Vous quittez
la région ?



Vous quittez
le pays ?

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2022 soit 0,221 € ht le caractère

Les annonces sont informées que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Abonnez-vous !
c'est + pratique !

le Courrier
des Yvelines